

Nombre de membres

Votants : 10

Abstentions : 0

Pour : 10

Contre : 0

Département de Loire-Atlantique

CCAS de la CHAPELLE-SUR-ERDRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 9 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le 9 avril à 14:30, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Fabrice ROUSSEL.

Etaient présents :

M. ROUSSEL, Mme RANNOU, Mme LE HEIN, M. GUILLEMINEAU, M. LE BIHAN, Mme MARTIN, M. STAUBACH, Mme STEFANI

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absentes excusées :

Mme BRANCHEREAU, Mme CAPITAINE-GUEVEL, Mme CLOUET

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme LAJEANNE à Mme LE HEIN, Mme MAUCHRETIEN à Mme STEFANI

M. LE BIHAN a été élu Secrétaire de Séance.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR VIE ASSOCIATIVE ET ACTIVITES - ANNEE 2024

DL_2024_04_03

Monsieur ROUSSEL expose :

Le Conseil d'Administration est informé des demandes de subventions des associations à caractère social.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'attribuer aux associations les subventions 2024 au titre de la vie associative ou des activités qu'elles assurent auprès du public chapelain.

VIE ASSOCIATIVE**Imputation 4212-657482**

- CSF (Confédération Syndicale des Familles)	600 €
- NOEL POUR TOUS (collecte de jouets)	800 €

1 400 €

ACTIVITES**Imputation 4238-65748130**

- ADAR (Aide à Domicile en Activités Regroupées)	2 880 €
--	---------

Imputation 4212-65748130

- ANADOM (Accompagnement et Services) anc. ANAF
- ADT (Association d'Aide à Domicile Temporaire)

800 €
1 050 €

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 044-264401878-20240409-DL_2024_04_03-DE



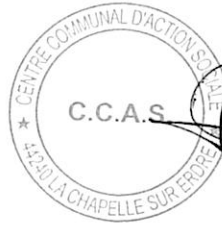
4 730 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Conseil d'Administration du CCAS approuve ces propositions par :

– 10 voix pour

Pour extrait certifié conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,



Laurence RANNOU